

Vendredi 4 mai 2018

AVIS PUBLICS

Département du Territoire de Belfort

Commune d'Autrechêne

AVIS DE MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de révision du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Président de Grand Belfort Communauté d'agglomération n° 18053 du 9 avril 2018, la révision du zonage d'assainissement de la commune d'Autrechêne sera soumise à enquête publique durant 33 jours consécutifs, du 24 mai au 25 juin 2018.

M^{me} Marie-Pierre DUPRE est désignée commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- lors de la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier, des informations se rapportant au projet et consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à sa disposition, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie d'Autrechêne, 2, impasse de la Mairie 90140 Autrechêne, aux horaires habituels d'ouverture au public.
- Le dossier sera également consultable sur le site Internet de Grand Belfort Communauté d'agglomération : www.grandbelfort.fr/ep-autrechene et les observations pourront être transmises par courriel à l'adresse suivante : rsa-autrechene@grandbelfort.fr ;
- toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du président de Grand Belfort ;
- une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur, afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, à la mairie d'Autrechêne : jeudi 24 mai 2018, de 14 h à 17 h ; samedi 2 juin 2018, de 9 h à 12 h ; mardi 11 juin 2018, de 14 h à 17 h ; jeudi 21 juin 2018, de 14 h à 17 h ; vendredi 25 juin 2018, de 14 h à 17 h.

Décision et conclusions de l'enquête : au terme de l'enquête, le conseil communautaire sera amené à se prononcer sur l'approbation du zonage d'assainissement. Dans un délai d'un mois après la fin de l'enquête et pendant un an, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à l'adresse de Grand Belfort Communauté d'agglomération, 4, rue Jean-Pierre-Melville à Belfort, aux horaires habituels d'ouverture au public.

888197100

Contact : tél. 03 83 59 09 32 mail : lelegales@estrepubliain.fr

Département du Territoire de Belfort

Commune d'Autrechêne

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 07/2018 en date du 27 avril 2018, une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Autrechêne, d'une durée de 33 jours, est prescrite du jeudi 24 mai au lundi 25 juin 2018 inclus.

Au terme de la procédure, le projet de PLU pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.

Le commissaire enquêteur est M^{me} Marie-Pierre DUPRE, urbaniste ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après instruction de l'enquête.

- Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :
 - sur Internet, à l'adresse suivante : www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Poitiques-publics/Collectivites-territoriales ;
 - Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : mairie.autrechene@wanadoo.fr ; ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site susmentionné ;
 - sur support papier, en mairie d'Autrechêne, siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
 - sur un poste informatique, en mairie d'Autrechêne, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.
- Le dossier d'enquête publique est constitué :
 - du dossier de PLU, comprenant les cinq pièces suivantes : un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), un règlement et des annexes ;
 - des autres pièces exigées par l'article R.123-8 du Code de l'environnement, notamment les avis des personnes publiques associées et l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie d'Autrechêne, 2, impasse de la Mairie, 90140 Autrechêne, à l'attention du commissaire enquêteur.

ANNONCES LÉGALES 21

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie d'Autrechêne, aux jours et horaires suivants :

- jeudi 24 mai 2018, de 14 h à 17 h ;
- samedi 2 juin 2018, de 9 h à 12 h ;
- lundi 11 juin 2018, de 14 h à 17 h ;
- jeudi 21 juin 2018, de 14 h à 17 h ;
- lundi 25 juin 2018, de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Autrechêne, aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site Internet de la préfecture du Territoire de Belfort, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

- M^{me} le Commissaire enquêteur, Marie-Pierre DUPRE, mairie d'Autrechêne, 2, impasse de la Mairie, 90140 Autrechêne, tél. 03.84.23.46.74, courriel : mairie.autrechene@wanadoo.fr ;
- M. Pierre REY, maire, 2, impasse de la Mairie, 90140 Autrechêne, tél. 03.84.23.46.74, courriel : mairie.autrechene@wanadoo.fr

888164600

Mes sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : M.B Auto.
 Forme : SASU.
 Siège social : 9, avenue Général-de-Gaulle, 90300 Valdole.
 Objet: remplacement de vitrage auto.
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.
 Capital : 1.000 €.
 Gérance : Manon BLANG, 15, rue de l'As-de-Carreau, 90600 Belfort.
 Immatriculation : Chambre des métiers et de l'artisanat, de Belfort.

888070800

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Les journaux « L'Est Républicain et Vosges Matin » sont officiellement habilités à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Meuse, du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Selon l'arrêté du 21 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ; sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est 1,82€ HT pour l'année 2018.

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Vie des sociétés, appels d'offres, avis d'attribution, enquêtes publiques, etc.

Envoyer votre texte par mail : lelegales@estrepubliain.fr

Contact : 03 83 59 09 32. Devis gratuit immédiat

